

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au Capital de 400 Millions de Francs entièrement versés

Registre du Commerce Seine N° : 50.816. — N° d'Immatriculation sur la liste des Banques Françaises : 49.

Assemblée générale ordinaire du 5 Mai 1943

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1942

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

RÉSOLUTIONS

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE DOUZE MILLIONS

Rue Bergère, 20

1943

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. CELIER (Alexandre), *Président*.
CHAMON (Ernest), *Administrateur*.
ERNEST-PICARD (Paul), *Administrateur*.
LUQUET (André), *Administrateur*.
NAUD (Joseph), *Administrateur*.
POILAY (Edwin), *Administrateur*.
SOMMIER (Edme), *Administrateur*.

M. FARNIER (Charles), *Vice-Président honoraire. Directeur Général*.

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

MM. DE LAVERGNE (Alexandre), *Président*.
ROBERT (Max).
BOURGEOIS (André).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. EUSTACHE (Victor).
MARBEAU (François).

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

du 5 Mai 1943

MESSIEURS,

En 1942, la France a été soumise à de nouvelles épreuves. Dans l'ordre économique, la pénurie des matières premières, la rareté de la main-d'œuvre se sont accentuées et les industries travaillant pour le marché national ont dû tour à tour limiter leur production. Les agriculteurs se sont attachés, au cours d'une année où les conditions atmosphériques ont été mauvaises, à compenser par leurs efforts l'absence des prisonniers.

La circulation fiduciaire n'a cessé de croître. Les pouvoirs publics ont pris diverses dispositions destinées à combattre la thésaurisation des billets et à favoriser la souscription des bons du trésor. L'Etat a, d'autre part, poursuivi l'allègement des charges que lui impose sa dette consolidée, en opérant des conversions dont la conséquence inévitable est d'amputer sérieusement les ressources des rentiers déjà si éprouvés. La réduction du rendement des valeurs à revenu fixe ou variable coïncidant avec l'élévation du coût de la vie, risque de nuire à la formation de l'épargne et de détourner ses détenteurs des investissements les plus recommandables au regard de l'intérêt général.

Les établissements de crédit n'ont recueilli qu'en partie les disponibilités nouvelles provenant de la multiplication des signes monétaires. Ils ont continué à prêter leur concours aux financements collectifs que comporte l'organisation du ravitaillement. Ils donnent, dès maintenant, toute leur attention à l'étude des problèmes multiples que posera, dans l'avenir, la reconstitution des approvisionnements et de l'outillage.

Notre établissement doit se préparer à jouer, à ce moment, le rôle qui lui incombera. Les années qui viennent de s'écouler lui ont permis d'affirmer en France sa solidarité avec une clientèle ancienne et fidèle. Les dépôts qui lui sont confiés ont encore augmenté, mais suivant un rythme moins régulier qu'au cours de l'exercice précédent. Les emplois au profit des entreprises privées, notamment sous forme d'escompte, sont restés à un niveau très bas, pendant que les demandes des groupements officiels d'achat et de répartition continuaient à fournir de nombreuses occasions d'intervention. Le rendement de notre portefeuille d'effets publics à court terme a subi le contre-coup de l'abaissement des taux officiels qui avait été réalisé progressivement en 1941. Les produits globaux de notre exploitation ont cependant progressé, grâce à l'accroissement du volume de nos affaires et particulièrement des placements de titres qui ont pris un développement exceptionnel en raison du nombre des conversions. Nos frais généraux ont dépassé tous les chiffres antérieurs sans que nous puissions apercevoir la limite de cette hausse. La complexité toujours plus grande des lois et des règlements réagit sur nos dépenses. Notre personnel reste dans une condition difficile. Nous nous sommes attachés, dans la faible mesure où nous le pouvions, à remédier à la détérioration de ses moyens d'existence. Nous avons, d'accord avec les Comités sociaux, pris diverses initiatives: nous avons notamment organisé une cantine dans les locaux du siège et facilité la création d'une coopérative de consommation.

Nos affaires financières ont été actives. Notre établissement a participé aux conversions et aux emprunts réalisés par l'Etat français, la Ville de Paris, les Départements de la Seine et du Nord, la Société Nationale des Chemins de fer français, le Crédit National, l'Algérie, le Maroc, Madagascar et le Réseau du Méditerranée-Niger. Il a contribué au placement d'obligations de nombreuses sociétés industrielles qui ont profité de la baisse du loyer de l'argent pour rembourser leurs emprunts à taux élevés et pour renforcer leurs disponibilités en vue de leurs immobilisations futures. Enfin il a prêté son concours à diverses augmentations de capital.

La Bourse a dû s'adapter aux possibilités d'un marché souvent très étroit. Les cours des actions ont marqué une hausse nouvelle qui, après s'être ralentie au cours du deuxième trimestre, a atteint son maximum en fin d'année.

Nos agences de Paris sont encore en progrès. Leur exploitation se trouve favorisée par la concentration des principaux organismes de l'économie dirigée.

Nos agences de province ont connu des fortunes diverses, améliorant dans l'ensemble leur position. Partout elles ont tenu à maintenir, dans toute la mesure où les moyens de transport le permettaient, leurs relations avec les agriculteurs. Des tournées de démarches s'étendant sur plusieurs journées et effectuées le plus souvent en dépit de nombreuses difficultés matérielles nous ont permis de prêter nos services à notre clientèle rurale. Les résultats qui ont été obtenus à cet égard, notamment pour la diffusion des placements, témoignent des efforts de nos agences. Dans les régions soumises au bombardement aérien, nos guichets n'ont cessé d'assumer leur tâche malgré d'extrêmes difficultés. Notre Centre de Lyon a poursuivi sa mission.

Notre agence de Bruxelles travaille toujours dans des conditions malaisées, malgré une légère augmentation de son volume d'affaires.

Nos agences de Madagascar et de Tunisie, dont l'exploitation se poursuivait de façon satisfaisante, ont été séparées de nous. Nous sommes actuellement sans nouvelles de ces sièges comme de ceux d'Angleterre, d'Égypte, des Indes et d'Australie.

Notre personnel a partout été à la hauteur de sa tâche malgré les privations qu'il subit. Vous tiendrez à vous associer aux remerciements que nous exprimons, pour leur attitude courageuse, à ceux de nos employés qui exercent leurs fonctions dans des localités où la vie est devenue périlleuse.

Vous vous joindrez également à nous pour adresser des vœux à nos prisonniers dont nous déplorons l'absence prolongée, et à ceux de nos agents qui ont été requis pour travailler en dehors de leur profession.

Le bilan que nous soumettons à votre approbation présente une physionomie différente de celle de l'an dernier. En effet, pour nous conformer aux instructions de la Commission de Contrôle des Banques, nous avons apporté des modifications de forme dans la présentation des différents chapitres du bilan, sans toutefois changer les modes d'évaluation antérieurs des divers postes de l'actif.

Votre Commission de contrôle et vos commissaires vous donnent sur ce point toutes explications nécessaires et l'approbation de ces modifications vous est demandée dans l'une des résolutions.

Ce bilan, établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions, fait état des dernières situations reçues en ce qui concerne les agences coloniales et étrangères. Toutes les créances reconnues douteuses, les frais d'aménagement de notre siège social et de nos agences, les acquisitions et installations de coffres-forts, les dépenses, charges et pertes extraordinaires résultant de la guerre, ont été en totalité amorties ou couvertes par des provisions.

Notre portefeuille-titres et nos participations continuent de figurer pour un montant très modéré et ne présentent aucun aléa.

Notre trésorerie a été maintenue à tout moment parfaitement liquide

Nous avons racheté dix parts de fondateur pour 2.605 fr. 52. Cette somme a été prélevée sur les bénéfices de l'année et ajoutée, conformément à vos décisions, à la réserve spéciale constituée à cet effet, qui a été portée de ce fait à 5.882.175 fr. 25, coût de 45.634 parts rachetées.

Compte tenu de tous frais généraux, prélèvement pour les organismes de retraites du personnel, charges fiscales, amortissements et provisions, le compte Profits et Pertes fait ressortir un solde bénéficiaire de 48.753.666 fr. 69. Ce résultat n'englobe plus que nos sièges de France et de Bruxelles.

La loi du 28 février 1941 limite le montant des distributions qui peuvent être faites aux actionnaires, au conseil d'administration et aux porteurs de parts de fondateur.

Nous vous proposons de fixer le dividende de l'exercice à 50 francs par action, sur lesquels il a été payé le 15 janvier un acompte de 15 francs.

Si vous approuvez cette proposition, le solde de 35 francs sera mis en paiement le 15 mai prochain, sous déduction des impôts résultant des lois en vigueur au moment de la distribution.

Chaque part de fondateur recevra une somme de 10 fr. 96, payable le 15 mai, également sous déduction des impôts.

Les excédents non distribuables quant à présent seront reportés à nouveau pour les montants suivants :

— 4.250.178 fr. 69 au compte des actionnaires, dont le solde s'élèvera par suite à 14.383.090 fr. 62 ;

— 440.762 fr. 40 au compte des administrateurs en exercice, ce qui portera le montant total à réserver à 545.883 fr. 65 ;

— 92.407 fr. 80 au compte des porteurs de parts de fondateur, dont le montant total à réserver atteindra 152.326 fr. 90.

Nous avons eu le profond regret de perdre M. Georges CAPET, administrateur honoraire et directeur. Entré au Comptoir il y a quarante-cinq ans, il a, aussi bien dans les agences coloniales et étrangères où il a accompli la première partie de sa carrière, que dans les cadres de notre direction et au sein du conseil, donné la preuve de son sens très averti de la production, de sa valeur professionnelle hors de pair, de son dévouement désintéressé. Il avait accepté la tâche difficile de diriger après l'armistice notre centre de Lyon. Nous lui devons pour ses éminents services une reconnaissance toute particulière. Vous partagerez certainement les regrets unanimes qu'il a laissés parmi nous.

Les pouvoirs que vous avez conférés à M. Edme SOMMIER, administrateur, viennent aujourd'hui à expiration. Nous vous proposons leur renouvellement.

M. Max ROBERT, membre de la Commission de contrôle, est arrivé au terme de son mandat. Nous vous rappelons qu'il est rééligible.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

sur l'Exercice 1942

MESSEURS,

Les événements d'ordre international qui sont survenus au cours de l'année ont entraîné la suspension des relations du Siège social avec de nouvelles agences, celles de Madagascar et de Tunisie. Les comptes de l'exercice 1942, qui vous sont aujourd'hui présentés, ne comprennent donc plus que les résultats obtenus par votre exploitation en France et à Bruxelles.

Pendant toute l'année, l'abondance des capitaux n'a cessé de s'accroître et a provoqué une nouvelle et sensible progression des dépôts de fonds dans votre établissement. Aussi, bien que le loyer de l'argent soit constamment demeuré à un taux très peu élevé, les profits d'intérêts n'en ont pas moins apporté une contribution appréciable aux résultats de l'exercice.

Les affaires financières ont été très actives. En raison de leur importance et de leur nombre, elles ont concouru aux bénéfices pour une part substantielle.

Les affaires de bourse se sont également développées et ont fourni un appoint intéressant.

Enfin, un notable accroissement du mouvement des affaires courantes a influé favorablement sur le rendement des diverses branches d'activité. Grâce à la prudence de votre direction, ces opérations n'ont occasionné que des risques très peu importants. D'ailleurs, en fin d'année, toutes les créances litigieuses ou simplement douteuses ont été amorties ou largement approvisionnées. En outre, en raison des dommages subis par vos agences par suite de faits de guerre, une provision spéciale a été constituée.

Les frais généraux sont, cette année, en progression accentuée due notamment aux frais de personnel, aux impôts et aux dépenses d'entretien.

En raison de ces divers éléments, le compte de Profits et Pertes se solde par un bénéfice légèrement supérieur à celui de 1941. Dans ces conditions, et tenant compte de la limitation légale, votre Conseil vous propose la distribution d'un dividende de 50 francs égal à celui de l'an dernier.

Nous avons pris régulièrement connaissance des états périodiques indiquant les disponibilités en regard des exigibilités correspondantes et nous avons constaté que la trésorerie était toujours très abondamment pourvue et en mesure de faire face à toute éventualité.

Nous avons assisté régulièrement aux séances du Conseil et nous avons pu nous assurer que les opérations sociales restaient dans les limites fixées par les statuts.

Les vérifications auxquelles nous avons procédé dans les Services de la Caisse, du Portefeuille et des Titres nous ont toujours donné satisfaction.

Nous nous plaignons à constater l'activité et le dévouement avec lequel les membres du personnel s'acquittent de leurs fonctions. Nous nous associons aux sentiments exprimés par le Conseil à ceux d'entre eux retenus éloignés de leurs fonctions, ainsi qu'à ceux qui, dans les villes éprouvées par les bombardements, ont continué, dans des conditions périlleuses, à remplir leur mission.

Le bilan qui vous est soumis est établi suivant le cadre fixé par la Commission de Contrôle des Banques. Il présente un total de 20.620.175.807 fr. 74. Les Comptes de chèques et Comptes courants, en sensible augmentation, s'élèvent respectivement à 8.658.222.615 fr. 96 et 8.464.922.899 fr. 43.

Le chapitre Titres, qui comprend désormais à la fois les Rentes, obligations et valeurs diverses et les Participations, est d'une importance minime eu égard à l'ampleur des affaires de votre établissement. Il n'est composé que de valeurs de premier ordre évaluées à des cours très réduits. Leur réalisation ne pourrait donner lieu qu'à de favorables éventualités.

— 3 —

Au Passif, les Réserves sont en progression de 2.380.291 fr. 17, par suite de l'incorporation du prélèvement effectué pour la réserve statutaire sur les bénéfices de l'exercice 1941.

Toutes les dépenses de l'année relatives aux frais de premier établissement, aux coffres-forts, au mobilier, aux installations nouvelles ont été amorties.

Au cours de l'année, il a été racheté 10 parts de fondateur pour un montant de 2.605 fr. 52, ce qui porte le nombre des parts rachetées à 45.634.

Après règlement des charges de toute nature et compte tenu des amortissements et provisions, le compte de Profits et Pertes fait apparaître un solde créditeur de 48.753.666 fr. 69.

En vertu de la loi du 28 février 1941 sur la limitation des dividendes et tantièmes, le dividende des actions ne peut dépasser 50 francs. Cette répartition absorbe 40 millions. Elle laisse disponible une somme de 4.250.178 fr. 69, qui sera portée au Compte des Actionnaires (Report à nouveau). Ce compte atteindra ainsi 14.383.090 fr. 62.

Sur les mêmes bases, il ne peut être distribué aux parts de fondateur qu'un dividende de 10 fr. 96. Le montant des bénéfices leur revenant, qui excède le maximum légalement distribuable, sera porté au compte des Porteurs de parts.

Nous vous engageons, Messieurs, à voter le dividende qui vous est proposé et à approuver les comptes de l'exercice 1942, tels qu'ils vous sont soumis.

M. Max ROBERT arrive à expiration de son mandat. Nous vous rappelons qu'il est rééligible.

Paris, le 14 avril 1943.

A. DE LAVERGNE,
M. ROBERT,
A. BOURGEOIS

RAPPORT

des Commissaires

sur les comptes de l'Exercice 1942

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur, au titre de l'exercice 1942, de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier, lors de l'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 1941, pour les exercices 1941, 1942 et 1943.

Conformément à l'article 32 de la loi de 1867, nous avons eu, pendant la durée de l'exercice, communication des livres et documents comptables. Les inventaires, le bilan et le compte Profits et Pertes ont été mis à notre disposition dans les délais prescrits.

Les pointages et les vérifications auxquels nous avons procédé nous ont permis de contrôler les renseignements qui nous avaient été fournis et le bien-fondé des procès-verbaux de vérification et d'inspection des existences qui nous avaient été communiqués. Notre examen a fait ressortir la parfaite tenue de votre comptabilité et sa concordance avec les comptes qui sont soumis à votre approbation.

Nous vous signalions, l'an dernier, qu'en raison des événements, les communications avec certaines de vos agences à l'étranger demeuraient interrompues. Cette situation s'est étendue, cette année, à toutes vos agences des colonies et de l'étranger, à l'exception toutefois de celle de Bruxelles. En conséquence, le bilan qui vous est soumis ne fait état, pour les agences avec lesquelles toutes relations sont actuellement suspendues, que de la dernière situation parvenue qui, pour certaines, remonte au début de 1940.

Ce bilan présente un total de.....Fr.	20.620.175.807 74
contre, au 31 décembre 1941.....Fr.	17.835.976.954 07
soit une augmentation de.....Fr.	2.784.198.853 67

Celle-ci est la conséquence de l'accroissement des dépôts qui a eu pour corollaire l'augmentation du poste Portefeuille-effets.

La présentation de vos comptes est différente de celle de l'an dernier. En effet, la Commission de Contrôle des Banques a édicté une formule-type que votre Etablissement a adoptée, ce qui le conduit à vous demander l'approbation des modifications apportées. Elles consistent notamment en une nouvelle répartition des éléments d'actif et de passif entre les postes, ce qui a motivé certains changements d'intitulés et des opérations de regroupement ou de division des postes existant antérieurement.

En analysant le bilan de 1942, qui vous est soumis, nous allons vous signaler, au titre de chaque poste, sa composition par rapport à l'ancienne présentation.

A l'Actif :

« Caisse, Trésor public, Banques d'émission » qui figure pour 1.607.525.884 fr. 49 est l'ancien poste « Encaisse et Banque de France » et il comprend les mêmes comptes que l'an passé.

Les « Banquiers et Correspondants » se totalisant par 954.370.583 fr. 45 groupent les deux postes intitulés précédemment l'un « Avoirs dans les Banques », l'autre « Correspondants ».

Le poste « Portefeuille-effets », qui s'élève à 15.509.266.875 fr. 14 et le poste « Coupons » qui accuse un solde de 126.913.450 fr. 86 proviennent de la division de l'ancienne rubrique « Portefeuille et Bons de la Défense Nationale ».

Les « Comptes courants » présentent un total de 1.653.958.521 fr. 69, qui résulte du groupement des quatre postes ci-après dénommés au bilan de 1941 : « Reports », « Comptes courants débiteurs », « Parts de fondateur C.N. », « Agences hors d'Europe », retenus en 1942 pour les éléments qui, conformément aux instructions de la Commission de Contrôle des Banques, doivent les constituer.

Le poste « Avances garanties » dont le solde est de 491.350.334 fr. 14 n'a subi aucune modification ni dans son intitulé, ni dans sa composition.

Il en est de même du chapitre « Débiteurs par acceptations » qui ressort à 213.462.659 francs.

Le poste « Titres » qui se chiffre par 7.597.502 fr. 55, groupe les deux anciennes rubriques, l'une « Rentes, Obligations et Valeurs diverses », l'autre « Participations financières ». Dans son ensemble, la composition de cet actif est demeurée la même, et ses principes d'évaluation sont inchangés.

Les « Comptes d'ordre et divers » s'élèvent à 40.729.996 fr. 42 et le poste « Immeubles et mobilier » à 15 millions de francs. Les comptes qui constituent ces deux postes y ont été incorporés suivant les mêmes principes que par le passé, en conformité des directives de la Commission de Contrôle des Banques.

Au Passif :

Les cinq postes suivants :

Comptes de chèques.....Fr.	8.658.222.615 96
Comptes courants.....Fr.	8.464.922.899 43
Comptes exigibles après encaissement.....Fr.	340.960.671 68
Créditeurs divers.....Fr.	1.706.369.256 01
Dividendes restant à payer.....Fr.	3.757.083 68

correspondent à la nouvelle ventilation donnée aux divers comptes qui constituaient les anciens postes : « Comptes de chèques et Comptes d'escompte », « Comptes courants créditeurs ».

Aucune modification d'intitulé et de composition n'a été apportée aux postes ci-après du Passif :

Acceptations à payer.....Fr.	213.462.659 »
Bons à échéance fixe.....Fr.	60.074.330 »
Réserves (suivant détail).....Fr.	454.740.769 90
Capital.....Fr.	400.000.000 »
Profits et Pertes.....Fr.	48.753.666 69

En ce qui concerne le poste « Comptes d'ordre et divers » qui s'élève à 258.778.943 fr. 46, le solde a été arrêté par application des principes déjà énoncés lors de l'étude de l'Actif.

Le poste intitulé autrefois « Compte des Actionnaires » et qui représentait le reliquat bénéficiaire non distribué est dénommé maintenant « Report à nouveau (Compte des Actionnaires) ». Son solde, sur lequel les parts de fondateur n'ont aucun droit à exercer, s'élève à 10.132.911 fr. 93.

Comme précédemment, votre bilan, en raison des amortissements qui ont été pratiqués, ne fait pas état des créances ayant un caractère litigieux ni des dépenses de premier établissement, de mobilier et d'installation de coffres-forts. Votre Conseil a également constitué les provisions jugées nécessaires pour risques divers.

Le compte Profits et Pertes qui vous est soumis n'englobe pas les résultats de vos agences aux colonies et à l'étranger, sauf celle de Bruxelles. Il vous a déjà été dit, l'an dernier, que ces résultats ne viendront s'intégrer qu'à ceux de l'exercice au cours duquel ils seront connus et transférés.

Cette observation faite, le solde bénéficiaire de l'exercice 1942 s'élève à 48.753.666 fr. 69, compte tenu des frais généraux, des impôts, des charges de toute nature, amortissements et provisions.

Au titre de la répartition qui vous est proposée, la Réserve statutaire recevra 2.437.683 fr. 35.

L'attribution aux Actionnaires de la somme de 44.250.178 fr. 69, permettra, dans le cadre de la loi du 28 février 1941, de distribuer un dividende d'un montant brut de 50 francs par action. Cette répartition absorbera la somme de 40 millions de francs et le reliquat viendra augmenter le poste « Report à nouveau (Compte des Actionnaires) », qui sera ainsi porté à 14.383.090 fr. 62.

Il revient à l'ensemble des parts de fondateur, une somme de 750.005 fr. 50 sur laquelle, en raison des dispositions législatives ci-dessus visées, il ne sera mis en distribution qu'un montant de 657.597 fr. 70, d'où un dividende brut de 10 fr. 96 par part. Le surplus, soit 92.407 fr. 80 sera reporté à nouveau au crédit du compte des Porteurs de Parts de Fondateur.

Toujours en vertu des mêmes dispositions législatives, il sera reporté à nouveau au crédit d'un compte d'attente, représentant les droits des Administrateurs en fonctions au cours de l'exercice 1942, une somme de 440.762 fr. 40.

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver ce règlement et, dans leur ensemble, les comptes de l'exercice 1942 tels qu'ils vous sont présentés.

Paris, le 5 avril 1943.

Les Commissaires aux Comptes :

V. EUSTACHE,
F. MARBEAU.

RAPPORT SPÉCIAL

DES

Commissaires aux Comptes

(article 40 de la loi du 24 juillet 1867)

(EXERCICE 1942)

MESSIEURS,

Par la sixième résolution de votre dernière Assemblée générale ordinaire du 6 mai 1942, vous avez autorisé MM. les Administrateurs, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, à prendre ou à conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations faites ou à faire avec ou pour votre établissement.

Des déclarations que nous avons reçues et des investigations que nous avons poursuivies, il résulte qu'aucun de vos Administrateurs n'a pris ou conservé personnellement ou au titre d'une Société dont il était Administrateur un intérêt direct ou indirect dans des marchés ou entreprises passés avec votre Société ou pour son compte. Les seules opérations relevées par nous ont un caractère bancaire. Elles se sont déroulées dans des conditions normales et par leur nature n'appellent aucune observation.

Paris, le 5 avril 1943.

Les Commissaires aux Comptes :

V. EUSTACHE,
F. MARBEAU.

RAPPORT SPÉCIAL

DES

Commissaires aux Comptes

prévu par le décret-loi du 29 novembre 1939

MESSIEURS,

Les actionnaires de votre Société n'ont été convoqués à aucune réunion depuis l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 mai 1942, à laquelle assistaient vos Commissaires. Celle-ci a approuvé les comptes de l'exercice 1941 et décidé la distribution d'un dividende brut de 50 francs à chaque action et de 40 fr. 96 à chaque part de fondateur.

Paris, le 5 avril 1943.

Les Commissaires aux Comptes :

V. EUSTACHE,
F. MARBEAU.

BILAN AU 31

ACTIF

CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION	Fr. 1.607.525.884 49
BANQUIERS ET CORRESPONDANTS	954.370.583 45
PORTEFEUILLE-EFFETS	15.509.266.875 14
COUPONS	126.913.450 86
COMPTES COURANTS	1.653.958.521 69
AVANCES GARANTIES	491.350.334 14
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS	213.462.639 »
TITRES	7.597.502 55
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	40.729.996 42
IMMEUBLES ET MOBILIER	15.000.000 »
TOTAL	Fr. 20.620.175.807 74

HORS

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS	
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS	
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS	

DÉCEMBRE 1942

PASSIF

COMPTES DE CHÈQUES	Fr. 8.658.222.615 96
COMPTES COURANTS	8.464.922.899 43
COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT	340.960.671 68
CRÉDITEURS DIVERS	1.706.369.256 01
ACCEPTATIONS A PAYER	213.462.639 »
DIVIDENDES RESTANT A PAYER	3.757.083 68
BONS A ÉCHÉANCE FIXE	60.074.330 »
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	258.778.943 46
RÉSERVES	454.710.769 90
statutaire	Fr. 58.583.594 65
diverses	381.175.000 »
spéciale	5.000.000 »
supplémentaire	1.100.000 »
immobilière	3.000.000 »
spéciale « Parts de Fondateur C. N. »	5.882.175 25
CAPITAL	400.000.000 »
PROFITS ET PERTES (Exercice 1942)	48.753.666 69
REPORT A NOUVEAU (Compte des Actionnaires)	10.132.911 93
TOTAL	Fr. 20.620.175.807 74

BILAN

Fr. 861.711.791 95
639.818 90
430.000.128 45

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1942

DÉBIT

ATTRIBUTION		
A LA RÉSERVE STATUTAIRE :		
5 % sur 48.753.666 fr. 69 c., bénéfices nets de l'Exercice	Fr. 2.437.683	35
AUX ACTIONNAIRES :		
Intérêts. . . Fr. 25 » sur 800.000 actions	20.000.000	»
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :		
Article 40 des Statuts.	1.315.799	15
montant sur lequel il sera distribué Fr. 875.036 75		
le surplus de 440.762 40		
étant reporté à nouveau (Loi du 28 Février 1944).	48.753.666	69
AUX ACTIONNAIRES :		
Article 40 des Statuts.	24.250.178	69
AUX PARTS DE FONDATEUR :		
Articles 40 et 41 des Statuts	750.005	50
montant sur lequel il sera distribué Fr. 657.597 70		
le surplus de 92.407 80		
étant reporté à nouveau (Loi du 28 Février 1944).		
	Fr. 48.753.666	69

COMPTE DES ACTIONNAIRES

Dividende de l'exercice 1942 :		
50 francs par action, soit 10 %, sur 800.000 actions	Fr. 40.000.000	»
Montant reporté à nouveau	14.383.090	62
	Fr. 54.383.090	62

CRÉDIT

PROFITS DE L'EXERCICE,		
compte tenu des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :		
— EXPLOITATION	Fr. 48.028.286	51
— PORTEFEUILLE-TITRES ET PARTICIPATIONS	520.014	30
— IMMEUBLES	207.971	40
	Fr. 48.756.272	21
à déduire : prélèvement pour :		
RÉSERVE SPÉCIALE « PARTS DE FONDATEUR C. N. »	2.605	52
	Fr. 48.753.666	69

COMPTE DES ACTIONNAIRES

Solde créditeur au 31 décembre 1942	Fr. 40.132.911	93
Attribution de l'exercice 1942	44.250.178	69
	Fr. 54.383.090	62

RÉSOLUTIONS

votées par l'Assemblée

du 5 mai 1943

Première Résolution.

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports de la Commission permanente de contrôle et des Commissaires visant notamment la présentation nouvelle du bilan, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil d'administration et les comptes de l'exercice 1942. Elle arrête à la somme de 48.753.666 fr. 69 le solde créditeur du compte Profits et Pertes.

Deuxième Résolution.

L'Assemblée générale fixe la répartition pour l'exercice 1942 à 50 francs par action.
Un acompte de 15 francs ayant été distribué le 15 janvier dernier, le solde, soit 35 francs par action sera payé à partir du 15 mai 1943, sous déduction des impôts résultant des lois en vigueur au moment de la distribution.

La répartition de 10 fr. 96 par part de fondateur pour le même exercice sera payable, également sous déduction des impôts, à partir de la même date.

Le solde disponible en faveur des actionnaires, après approbation des comptes de l'exercice 1942, soit 4.250.178 fr. 69, est ajouté au solde non distribué des exercices précédents s'élevant à 10.132.911 fr. 93 ce qui portera à 14.383.090 fr. 62 le montant reporté à nouveau au compte des actionnaires.

Troisième Résolution.

L'Assemblée générale donne quitus de la gestion de M. Charles FARNIER, administrateur démissionnaire.

Quatrième Résolution.

L'Assemblée générale réélit M. Edme SOMMIER, administrateur sortant.

Cinquième Résolution.

L'Assemblée générale réélit M. Max ROBERT, membre sortant de la Commission permanente de contrôle.

Sixième Résolution.

L'Assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, donne en tant que de besoin à MM. les Administrateurs toutes autorisations nécessaires de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations faites ou à faire avec ou pour le Comptoir National d'Escompte de Paris.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE : 44, rue Bergère

SUCCESSALE . 2, PLACE DE L'OPERA

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

- | | | | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|--|-------------------------------|-----------------------------------|
| * A. Bd St-Germain, 147. | J. Bd de Strasbourg, 19. | * T. Boulevard de Courcelles, 2. | AD. Boulevard Barbès, 25. | AP. Place Gambetta, 1. |
| B. Rue de Rivoli, 55. | M. Boulevard Voltaire, 54. | * U. Av. des Champs-Élysées, 49 | AF. Rue La Fayette, 44. | AR. R. Baudin, 2 (Sq. Montholon). |
| * C. Bd Diderot, 23 (G. de Lyon). | L. Rue de Cligny, 86. | * V. Avenue d'Orléans, 90. | AG. Boulevard Voltaire, 199. | * AT. Boulevard Raspail, 12. |
| D. Rue Rambuteau, 2. | N. Av. Kléber, 87 (Passy). | * W. R. St-Lazare, 75 (Pl. de la Trinité). | AI. Chaussée de la Muette, 2. | * AV. Rue de Belleville, 168. |
| E. Rue Turbigo, 16. | * O. Bd Montparnasse, 71. | X. R. du Commerce, 40 (Grenelle) | AII. Avenue Bosquet, 47 bis. | * AY. Rue Etienne-Marcot, 46. |
| F. Place de la République, 15. | P. Bd Beaumarchais, 2. | * Y. Fg Saint-Honoré, 113. | AJ. Rue d'Autenil, 50. | * BA. Avenue Friedland, 6. |
| G. Rue de Flandre, 2. | * R. Bd Saint-Michel, 53. | * Z. Place Saint-Augustin, 2. | AK. Rue du Havre, 9. | |
| H. R. du Quatre-Septembre, 2. | * S. Avenue des Gobelins, 2 bis. | AB. R. de Ménilmontant, 39. | AL. Avenue de Villiers, 93. | |
| * I. Bd Magenta, 80-82. | | * AC. Rue Bergère, 14. | AN. Avenue Victor-Hugo, 96. | |

BUREAU DE BANLIEUE :

- | | | | | |
|--------------------|--------------------|---------------------|---------------------|-----------------|
| ASNIÈRES | CHARENTON | * ERMONT | MONTROUGE | ROSNY-SOUS-BOIS |
| AUBERVILLIERS | CLICHY-SUR-SEINE | LEVALLOIS-PERRET | * NEUILLY-SUR-SEINE | SAINT-DENIS |
| LE BOURGET | COLOMBES | * LIVRY-GARGAN | NOISY-LE-SEC | VINCENNES |
| BOULOGNE-SUR-SEINE | * ENGHEN-LES-BAINS | MONTRÉUIL-SOUS-BOIS | * LE RAINCY | |

(*) Agences ayant un service de coffres-forts en location.

AGENCES EN FRANCE :

- | | | | | | | |
|--------------------|------------------------|----------------------|----------------------|------------------------|------------------------|----------------------|
| Abbeville | * Bourgneuf | * Contres | Issoude | Montluçon | Roanne | * Solles-Pont |
| Agen | * Boussac | Corbeil | Issoudun | * Montmédy | * Rochechouart | * Sourdeval-la-Barre |
| * Aire-sur-l'Adour | * Branne | * Corcieux | Jarnac | * Montpellier | * Rochefort-sur-Mer | * Soutons |
| Aix-en-Othe | * Brantôme | * Cour-Cheverny | * Langeais | * Montpon-sur-l'Isle | * Roche-la-Molière | * Souterrain (la) |
| Aix-en-Provence | Brest | * Coutances | Langon | * Moulins | * Rochelle (la) | * Sury-le-Comtal |
| Aix-les-Bains | * Briquerebec | * Coutarné | * Lanumezan | Mouy | * Rocroi | * Suze (La) |
| Alès | Brioude | * Coutras | Laon | * Murat | * Rodez | * Talaudière (la) |
| Albi | Brive | * Calan | * Lautrec | Nancy | * Rommès | * Tarbes |
| Alençon | * Bruyères | * Dammartin-en-Goële | Laval | * Romilly-sur-Seine | * Romilly-sur-Seine | * Tartlets |
| * Allasac | * Buxières-les-Mines | Dax | * Le Lavandou | * Roquefort-ar-Soulzon | * Roquefort-ar-Soulzon | * Tartas |
| Amiens | * Cadillac-sur-Garonne | * Le Lude | * Lens | * Narbonne | * Roquemaure | * Taverny |
| * Ancenis | Caen | * Lesparre | * Levroux | * Navarrenx | * Roubaix | * Tessy-sur-Vire |
| Angers | Cahors | * Lézignan-Corbières | * Lézignan-Corbières | * Nav | * Rouen | * Thoiry |
| Angoulême | Calais | * Libourne | * Libourne | * Neauphle-le-Château | * Rouen | * Thoury |
| Anney | Cambrai | * Lille | * Lille | * Neuville-de-Poitou | * Rumilly | * Toucy |
| Antibes | * Cancale | * Limoges | * Limoges | * Nevers | * St-Amand-les-Eaux | * Toulon |
| * Apt | Cannes | * Limoges | * Limoges | * Nice | * St-Antoine | * Toulouse |
| * Ardentes | * Carcassonne | * Lioran | * Lioran | * Nîmes | * St-Brieuc | * Tourcoing |
| Argent-sur-Creuse | * Carmaux | * Lons-le-Saunier | * Lons-le-Saunier | * Nogent-sur-Seine | * St-Chamond | * Tours |
| Aries | * Carpentras | * Louviers | * Louviers | * Nomeny | * St-Claude | * Trappes |
| Armentières | * Castillon-s-Dordogne | * Lunéville | * Lunéville | * Noves | * St-Denis | * Tremblay (la) |
| Arras | * Castres | * Lyon | * Lyon | * Olonzac | * St-Denis | * Troyes |
| * Aubigné | * Cavillon | * Magesac-Laval | * Magesac-Laval | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Auch | * Chabonnais | * Mantes-le-Marais | * Mantes-le-Marais | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Aurillac | * Chablis | * Marolles | * Marolles | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Auxerre | * Chalonnes-sur-Loire | * Marmande | * Marmande | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Avignon | * Châlons-sur-Marne | * Marseille | * Marseille | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| * Bagnols-sur-Cèze | * Chalons-sur-Saône | * Maubeuge | * Maubeuge | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| * Bains-les-Bains | * Chambéry | * Mauléon-Soule | * Mauléon-Soule | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| * Bandol | * Chambon-Feugerolles | * Mayenne | * Mayenne | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| * Baugé | * Charleville | * Mazamet | * Mazamet | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Bayonne | Chartres | * Meaux | * Meaux | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Beaucastels | * Château-d'Oléron | * Meung-sur-Loire | * Meung-sur-Loire | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Beaucourt | * Châteauaugiron | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Beaufort-en-Vallée | * Châteauneuf-s-Sarthe | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Beaumont-deLomagne | * Châteaurenard | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Beaumont-sur-Oise | * Châteauroux | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Beaune | * Châtelleraut | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Beaupréau | * Châtillon-en-Bazois | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Beauvais | * Châtillon-sur-Indre | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Belfort | * Châtillon-sur-Seine | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| * Belvèze-du-Razès | * Chaumes-en-Brie | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Bellegarde | * Chauvigny | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Bénévent-l'Abbaye | * Chaville | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Bergerac | * Chemillé | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Besançon | * Cherbourg | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Béthune | * Cholet | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| * Beuzeville | * Cléry | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Béziers | * Clermont-de-l'Oise | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Biarritz | * Clermont-Ferrand | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Bize | * Clermont-l'Hérault | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Blies | * Cluses | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Bolbec | * Cognac | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| * Bonnetable | * Combronde | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Bordeaux | * Compiègne | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Boulogne-sur-Mer | * Concarneau | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| * Boulou (le) | * Condé-sur-Notre-Dame | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Bourbourg | * Conlie | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Bourg | * Connerré | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |
| Bourges | | * Metz | * Metz | * Orléans | * St-Denis | * Troyes |

AGENCES A L'ETRANGER ET DANS LES COLONIES ET PAYS DE PROTECTORAT :

- | | | | | | |
|-----------|-------------|------------|-----------|---------------------------|--------------|
| LONDRES | BRUXELLES | ALEXANDRIE | BOMBAY | TANANARIVE — DIEGO-SUAZUI | TUNIS |
| LIVERPOOL | MONTE-CARLO | LE CAIRE | MELBOURNE | TAMATAVE — MAJUNGA | BIZERTE |
| | | PORT-SAÏD | SYDNEY | MANANJARY — FIANARANTSOA | OUSSÉ — SFAX |
| | | * ISMAILIA | | TULEAR — MORONDAVA | |

REPRÉSENTANTS { Aux États-Unis : M. N... 31, Nassau Street, NEW-YORK.
En Argentine : M. A. BACQUEREL, Reconquista 163, BUENOS-AIRES.

(*) Agences fonctionnant périodiquement. — (**) Agences ouvertes pendant la saison.

ATTENTION

Le Rapport de l'exercice 1943 (P.S. du 3/5/44)
est classé (par erreur) avant l'exercice 1942